

COMMUNE DU NOYER EN OUCHE

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 SEPTEMBRE 2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 9

Présents : 7

Votants : 9

Date de convocation : 28 août 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le six septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie du Noyer en Ouche, sous la présidence de Madame Josette MUSSET, Maire du Noyer-en-Ouche.

Étaient présents : Lydie FAURE, Olivier POULAIN, Paul DOITEAU-LEVEE, Françoise MAIRESSE, Catherine FAUCHE, Corinne GUILLON

Étaient absents : Patrick POTTIER (pouvoir à Catherine FAUCHE), Eric DEJEAN-SERVIÈRES (pouvoir à Josette MUSSET)

Secrétaire de séance : Olivier POULAIN

ORDRE DU JOUR :

- Approbation procès-verbal du conseil municipal du 7 juin 2024
- Point urbanisme
- Devis nettoyage sol de l'église
- Devis travaux salle des fêtes
- Convention de participation prévoyance
- Demande d'aide d'un habitant de la commune
- Questions diverses et informations

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUIN 2024 :

Le procès-verbal du conseil municipal du 7 juin 2024 est validé par tous les membres du conseil présents.

POINT URBANISME :

- Demande de permis de construire de Mme Bénédicte MICHOUX – Latitude 49 – pour la construction d'un bâtiment bois de 30m² –
- Demande préalable de Mr et Mme SHARP – Chatel La Lune – pour aménagement d'une charreterie de 17,40m² –
- Demande préalable d'EDF pour Mr MONTAGNE Romain – 5 route du Noyer – pour la pose de 10m² de panneaux photovoltaïques – Demande refusée par DDTM pour manque de défense incendie.
- Demande de CU informatif de Me PELLETIER au Neubourg sur terrain à Chatel la Lune – Parcelle ZH 3 de 4820m² –
- Demande de CU informatif de Me BARRANDON pour Mr et Mme BONNAUDET en vue de la vente de leur maison – Parcelle B 389 de 6795m² –

DEVIS NETTOYAGE SOL DE L'EGLISE :

A la demande de Françoise MAIRESSE, nous avons demandé un devis à MILLECLAIR Bernay pour le nettoyage du sol de l'église.

Devis reçu de 819,62€ TTC qui prévoit :

- l'aspiration et le nettoyage des sols tomnettes
- le nettoyage et la mise en cire de l'estrade
- l'aspiration et le lavage des sols de la sacristie

Le devis est accepté à la majorité.

DEVIS TRAVAUX SALLE DES FETES :

Comme évoqué à plusieurs reprises, il est nécessaire de changer les urinoirs et de refaire le sol du préau qui présente des fissures importantes et le sol des toilettes.

Un devis de 28.970,39€ TTC avait été présenté et refusé par le conseil.

Après avoir demandé à l'entreprise de revoir son devis, aujourd'hui Madame Le Maire présente le nouveau devis de 26.599,07€ soit une baisse de 2371,32€ ce qui représente une remise de 8%.

Nous avons la possibilité de soumettre un projet au département pour obtenir une subvention et Madame Le Maire propose de soumettre ce dossier.

Après délibération, les membres du conseil acceptent à l'unanimité ce devis et de proposer ce projet au département pour subvention.

CONVENTION DE PARTICIPATION PREVOYANCE :

Madame Le Maire explique qu'on ne parlera pas de ce sujet car elle l'a mis à l'ordre du jour par erreur. Ce dossier sera traité ultérieurement.

DEMANDE D'AIDE D'UN HABITANT :

Un habitant à faible revenu nous soumet une demande d'aide pour l'achat d'un siège conducteur pour son véhicule. (montant du devis : 619€ TTC)

Il est à préciser que son véhicule est son seul moyen de conserver son autonomie.

Pour rappel nous avons financé à trois reprises du pétrole pour un autre habitant (environ 230€) et une visite médecin spécialisé à une habitante pour permettre la mise sous tutelle (150€).

Après délibération, le conseil demande avant de prendre une décision, de connaître la totalité des revenus du demandeur et d'avoir un deuxième devis.

QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS :

1. Nous avons décidé de baptiser notre salle des fêtes au nom de Marcel POULAIN en hommage à son dévouement pour la commune (38 ans de comité des fêtes et quatre mandats de conseiller). Le devis présenté au dernier conseil avait été refusé et il avait été demandé de faire plutôt une plaque comme celle de la liste des maires à l'entrée de la mairie. Il avait aussi été demandé qu'il y soit noté « SALLE » plutôt que « SALLE DES FETES » ce qui est judicieux car cette salle ne sert pas seulement à faire la fête.

Madame Le Maire propose donc deux devis :

- Plaque de 160 X 80 pour 1.884,50€ TTC
- Plaque de 120 X 60 pour 1.348,70€ TTC

Les conseillers présents souhaitent une plaque encore plus petite et que toute la gravure soit de la même police.

Eric DEJEAN-SERVIERES et Madame Le Maire sont d'accord pour une plaque de 160X80 et Patrick POTTIER propose une plaque de 80X40.

Après délibération, le conseil décide que ce serait une plaque de 80X40 et que l'ensemble de la gravure sera la même que sur la plaque « MAIRIE » (police et couleur).

L'inauguration de la plaque se fera après les travaux de la façade.

Madame Le Maire propose de faire compléter le devis des travaux de ravalement de la salle des fêtes par l'entreprise GUESNET afin d'y ajouter la façade arrière. Le conseil approuve cette décision.

2. Le fauchage des bords de routes et des fossés est prévu semaine 40 soit 1^{ère} semaine d'octobre.
3. Enfouissement des lignes électriques et télécom de La Noé et La Jouanière. Madame Le Maire explique qu'après avoir demandé un transformateur supplémentaire, ENEDIS a décidé de refuser d'enfouir les lignes électriques estimant avec un peu de retard, qu'étant intervenus sur cette ligne en 2022 ils ne veulent pas réaliser des dépenses supplémentaires. Madame le Maire explique que deux solutions se présentent à nous :
 - Soit nous abandonnons l'enfouissement total des lignes en attendant le bon vouloir d'ENEDIS qui n'arrivera peut-être jamais.
 - Soit nous nous contentons d'enfouir les lignes télécom, étant celles qui posent problème avec les arbres.

Après délibération, le conseil vote à l'unanimité pour la deuxième solution.

Madame Le Maire, souhaite voir les habitants concernés pour leur exposer la situation.

4. Concernant le fond de concours de cette année, Madame Le Maire a proposé nos travaux de création de toilettes dans la mairie. Au 1^{er} tirage de juin notre dossier n'a pas été retenu, mais nous sommes bien placés pour le 2^{ème} tirage de septembre. Comme d'habitude, ce qui nous pénalise est notre budget qui est trop bon.
5. Repas communal du 5 octobre 2024 :
 - Madame Le Maire distribue plusieurs modèles d'invitation et le conseil en choisit un.
 - L'apéritif sera offert par la municipalité.

- Madame Le Maire propose l'intervention d'un mentaliste pour animer l'apéritif mais le conseil préfère qu'il intervienne à table entre 21H et 22H.
 - Pour le repas Madame Le Maire informe le conseil que nous allons faire appel comme l'an dernier à « SAVEURS D'ANTAN » à Beaumont Le Roger. Parmi toutes les propositions, le conseil choisi la blanquette de veau.
 - L'animation musicale sera assurée par « Les Grabugeurs »
6. Goûter de Noël le 15 décembre 2024 :
- Nous proposerons les mêmes bons d'achat seniors et enfants que l'an dernier
 - Concernant le spectacle Madame Le Maire propose de faire un choix entre :
Véronique Bonnaudet à 680€
Un magicien à 900€ (tarif qui peut être négocié)
Devant la difficulté de réunir les enfants, le conseil choisi le spectacle du magicien qui saura s'adapter au public présent.
7. Demi-journée éco-citoyenneté :
- La plantation d'une haie de rosiers sauvages autour du jardin de la mairie est confirmée. Françoise MAIRESSE propose de planter également quelques pommiers sur la partie située à côté du logement communal. Catherine FAUCHE propose de planter aussi des poiriers. Nous partons pour 2 pommiers et 2 poiriers.
 - Date retenue de l'évènement : le 9 novembre 2024.
8. Les bois de l'abri bus sont en mauvais état. Madame le Maire propose de faire intervenir une entreprise pour les remettre en état. Il s'agira d'un ponçage et de l'application d'une lasure.
Catherine FAUCHE fait remarquer qu'il serait judicieux de traiter aussi les bancs et tables du jardin qui deviennent grisâtres.
Après débats, il est décidé de mettre ses travaux de traitement à l'ordre du jour de la demi-journée éco-citoyenneté.
Madame Le Maire dit qu'il y a aussi une infiltration d'eau dans l'abri bus. Il faudrait voir d'où elle vient et faire réparer.
9. La boîte à livres commence à fonctionner. Des livres rentrent et d'autres partent. Le meuble est bien rempli. Il va peut-être falloir envisager d'en ajouter un.
10. La gym reprend le 24 septembre 2024. C'est la 3^{ème} année. Madame Le Maire propose de communiquer dans l'éveil pour attirer de nouveaux participants.
11. La fédération Nationale des Chasseurs avec l'appui financier de l'Office Français de la Biodiversité relance pour la deuxième année l'opération « SENSIBILIS'HAIE ». Madame Le Maire évoque l'idée de planter une haie le long de la clôture des voisins. Lydie FAURE pense que cette opération concerne les haies à planter dans les plaines.
Madame Le Maire s'engage à appeler la fédération pour en savoir plus.

TOUR DE TABLE :

Lydie FAURE :

- Qu'en est-il des poubelles ? Quand la taxe incitative va-t-elle démarrer ?
Madame Le Maire explique que la SDOMODE est très en retard et qu'il n'y aucune date de démarrage pour le moment.

Catherine FAUCHE :

- Suite à la plainte d'un habitant de la Brunetière, elle tient à préciser qu'il n'y a pas que les engins agricoles de son fils qui détruisent les bas-côtés de la route. Madame Le Maire explique que le chantier à la Brunetière n'est pas terminé et que les bas-côtés seront remis en état à la fin du chantier.
- Catherine nous explique que le terre-plein devant l'église a été conçu pour permettre de résister aux passages des véhicules très lourds. Qu'en principe il ne risque pas d'être détruit si un engin agricole roule dessus.

Françoise MAIRESSE :

- Demande si nous envisageons d'organiser un repas des anciens ? Le conseil apprécie l'idée et il est décidé de le faire au mois d'avril.

Séance levée à 21H10

Josette MUSSET
Le Maire,


